

Arrêté fédéral portant approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Uruguay

Projet

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 12 février 2014²,
arrête:*

Art. 1

¹ La convention de sécurité sociale du 11 avril 2013 entre la Confédération suisse et la République orientale de l'Uruguay³ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² FF 2014 1655

³ FF 2014 1669

